



Informations écoles

Retrouvez les informations concernant la rentrée scolaire, le nouveau mode de fonctionnement de la restauration, la caisse des écoles et les dossiers périscolaires.



Rentrée scolaire 2022

Les inscriptions scolaires auront lieu **du 3 janvier au 28 février 2022** pour les enfants nés en 2019 et les nouveaux inscrits.

Nouveauté : les parents sont invités à s'inscrire [via le formulaire d'inscription en ligne](#). Le service scolaire contactera ensuite les parents pour convenir avec eux d'un rendez-vous et finaliser l'inscription.

Restauration : un nouveau mode de fonctionnement

À partir du 3 janvier 2022, la réalisation des repas pour les enfants des écoles, des accueils de loisirs, des structures petite enfance, pour les seniors de la résidence autonomie Maurice Utrillo et aussi du portage à domicile sera toujours confiée à SODEXO mais avec un fonctionnement différent. En effet, jusqu'à présent SODEXO fournissait les denrées à la cuisine centrale ; dorénavant, ce prestataire livrera directement les repas. Les critères de choix de l'appel d'offres portaient sur le pourcentage de produits durables et bio, le développement des circuits courts, la proximité des fournisseurs, la qualité des produits proposés... Un gage de qualité pour un prix qui restera inchangé.

La caisse des écoles

La caisse des écoles contribue au rayonnement de l'école primaire. Elle permet d'offrir des jouets à Noël pour les enfants de maternelle et le kit de rentrée pour les grandes sections en fin d'année. Elle permet également de remettre des cadeaux aux élèves dans le cadre de concours ou récompenses mis en place par les écoles. Elle a également vocation à aider les familles dans leur participation aux séjours scolaires ou, tout simplement, celles en difficulté financière. Si vous souhaitez vous investir dans le bureau de la caisse des écoles, trois sièges sont à pourvoir. Les missions consistent en la participation à environ quatre réunions par an et à prendre les décisions sur le fonctionnement de la caisse des écoles et sur les aides apportées aux familles.

Service éducation

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
1er étage
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 20 70
inscriptionperiscolaire@sannois.fr

Accueil du public

Lundi - mercredi - vendredi de 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Mardi et jeudi : 8h30-12h30
Fermé le samedi

Infos pratiques

Bulletin d'adhésion à la caisse des écoles consultable sur l'article dédié de la caisse des écoles

Liens utiles

[Portail famille](#)

À lire aussi



La caisse des écoles



Inscription scolaire



Une nouvelle grille de quotient familial